



# SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

9 décembre 2019  
19 h 00



**JOEY LECKMAN**  
**District 1** : Secteurs Bon Air,  
Canadiana et Domaine  
Laurentien  
jleckman@ville.prevost.qc.ca  
450 224-8888, poste 6301



**PIER-LUC LAURIN**  
**District 2** : Secteurs des  
Patriarches et Clos-Prévostois  
plaurin@ville.prevost.qc.ca  
450 224-8888, poste 6302



**MICHEL MORIN**  
**District 3** : Secteurs Lesage  
et Mozart  
mmorin@ville.prevost.qc.ca  
450 224-8888, poste 6303



**MICHÈLE GUAY**  
**District 4** : Secteurs Shawbridge  
et Montée Sainte-Thérèse  
mguay@ville.prevost.qc.ca  
450 224-8888, poste 6304



**SARA DUPRAS**  
**District 5** : Secteurs  
des Chansonniers, Brosseau  
et Joseph  
sdupras@ville.prevost.qc.ca  
450 224-8888, poste 6305



**PIERRE DAIGNEAULT**  
**District 6** : Secteurs des  
Lacs Écho, René et Renaud  
pdaigneault@ville.prevost.qc.ca  
450 224-8888, poste 6306



**PAUL GERMAIN**  
pgermain@ville.prevost.qc.ca  
450 224-8888, poste 6239



VOTRE CONSEIL





## 2.1 Adoption des prévisions budgétaires 2020

### REVENUS

Source de revenus	Budget 2019	Budget 2020	Variation en \$
Taxes	11 128 360 \$	11 873 295 \$	+ 744 935 \$
Règlements de secteurs	971 685 \$	987 950 \$	+ 16 265 \$
Tarifcation et compensation	2 250 280 \$	2 247 875 \$	- 2 405 \$
Compensation tenant lieu de taxes	154 760 \$	147 173 \$	- 7 587 \$
Autres services rendus	335 600 \$	334 075 \$	- 1 525 \$
Autres recettes locales	1 364 530 \$	1 383 905 \$	+ 19 375 \$
Transferts conditionnels gouvernementaux	632 295 \$	946 987 \$	+ 314 692 \$
<b>Sous-total</b>	<b>16 837 510 \$</b>	<b>17 921 260 \$</b>	<b>+ 1 083 750 \$</b>
Surplus accumulé affecté	995 000 \$	484 000 \$	- 511 000 \$
<b>Total</b>	<b>17 832 510 \$</b>	<b>18 405 260 \$</b>	<b>+ 572 750 \$</b>

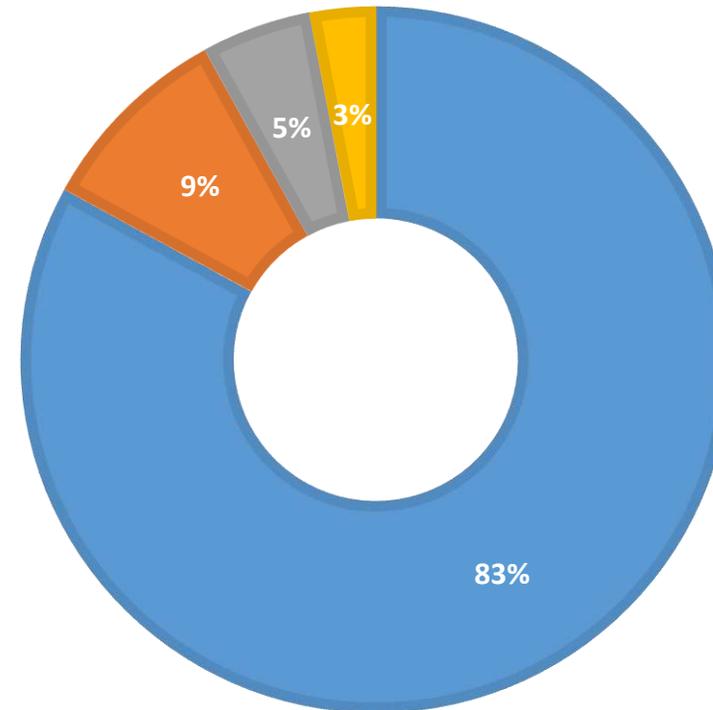




## 2.1 Adoption des prévisions budgétaires 2020

### RÉPARTITION DES REVENUS 2020

- Recettes sources locales
- Autres recettes de sources locales et services rendus
- Transferts conditionnels gouvernementaux
- Surplus accumulé affecté





# AFFAIRES FINANCIÈRES

## 2.1 Adoption des prévisions budgétaires 2020

### DÉPENSES

Catégorie de dépenses	Budget 2019	Budget 2020	Variation en \$
Administration générale	2 406 295 \$	2 276 315 \$	- 129 980 \$
Sécurité publique	3 162 130 \$	3 169 485 \$	+ 7 355 \$
Transport routier	3 516 240 \$	3 886 455 \$	+ 370 215 \$
Hygiène du milieu	2 323 840 \$	2 433 840 \$	+ 110 000 \$
Environnement	365 760 \$	435 340 \$	+ 69 580 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	500 695 \$	401 750 \$	- 98 945 \$
Développement économique et touristique	100 000 \$	92 295 \$	- 7 705 \$
Loisirs et culture	2 591 535 \$	2 723 525 \$	+ 131 990 \$
<b>Total des dépenses avant affectations</b>	<b>15 453 420 \$</b>	<b>15 419 005 \$</b>	<b>- 34 415 \$</b>
Affectation et règlements d'emprunt	2 966 015 \$	2 986 255 \$	+ 20 240 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b>17 832 510 \$</b>	<b>18 405 260 \$</b>	<b>+ 572 750 \$</b>

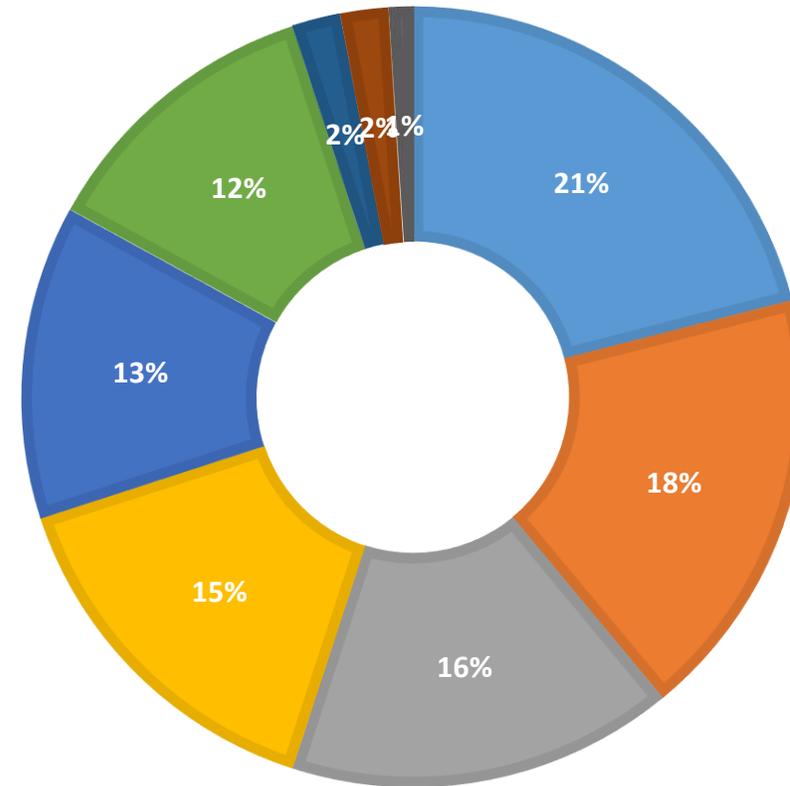




## 2.1 Adoption des prévisions budgétaires 2020

### RÉPARTITION DES DÉPENSES 2019

- Transport routier
- Sécurité publique
- Affectation et règlements d'emprunt
- Loisirs et culture
- Hygiène du milieu
- Administration générale
- Environnement
- Urbanisme et mise en valeur du territoire
- Développement économique et touristique

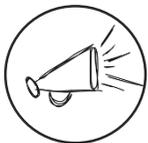




**3.1** Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 774 « Taxation 2020 »

**3.2** Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 775 « Tarification 2020 »





## PÉRIODE DE QUESTIONS

- Durée : 30 minutes maximum;
- Vous devez vous identifier (nom et adresse);
- Vous devez vous adresser uniquement au maire;
- Vous devez vous adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux ou de propos diffamatoires;
- Vous ne devez poser qu'une seule question et une seule sous-question sur le même sujet;
- Chaque intervenant bénéficie d'une période de cinq (5) minutes pour intervenir, après quoi le président de la séance peut mettre fin à cette intervention. L'intervenant pourra alors bénéficier d'un second tour lorsque toutes les personnes qui désirent intervenir l'auront fait;
- Seules les questions de nature publique sont permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la Ville.

### **Questions portant exclusivement sur le budget 2020**

Articles 30 et 31 du règlement 751





VOTRE CONSEIL





# SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

9 décembre 2019  
19 h 30



**JOEY LECKMAN**

**District 1** : Secteurs Bon Air,  
Canadiana et Domaine  
Laurentien  
jleckman@ville.prevost.qc.ca  
450 224-8888, poste 6301



**PIER-LUC LAURIN**

**District 2** : Secteurs des  
Patriarches et Clos-Prévostois  
plaurin@ville.prevost.qc.ca  
450 224-8888, poste 6302



**MICHEL MORIN**

**District 3** : Secteurs Lesage  
et Mozart  
mmorin@ville.prevost.qc.ca  
450 224-8888, poste 6303



**MICHÈLE GUAY**

**District 4** : Secteurs Shawbridge  
et Montée Sainte-Thérèse  
mguay@ville.prevost.qc.ca  
450 224-8888, poste 6304



**SARA DUPRAS**

**District 5** : Secteurs  
des Chansonniers, Brosseau  
et Joseph  
sdupras@ville.prevost.qc.ca  
450 224-8888, poste 6305



**PIERRE DAIGNEAULT**

**District 6** : Secteurs des  
Lacs Écho, René et Renaud  
pdaigneault@ville.prevost.qc.ca  
450 224-8888, poste 6306



**PAUL GERMAIN**

pgermain@ville.prevost.qc.ca  
450 224-8888, poste 6239



## PÉRIODE DE QUESTIONS

- Durée : 30 minutes maximum;
- Vous devez vous identifier (nom et adresse);
- Vous devez vous adresser uniquement au maire;
- Vous devez vous adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux ou de propos diffamatoires;
- Vous ne devez poser qu'une seule question et une seule sous-question sur le même sujet;
- Chaque intervenant bénéficie d'une période de cinq (5) minutes pour intervenir, après quoi le président de la séance peut mettre fin à cette intervention. L'intervenant pourra alors bénéficier d'un second tour lorsque toutes les personnes qui désirent intervenir l'auront fait;
- Seules les questions de nature publique sont permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la Ville.

Articles 30 et 31 du règlement 751





VOTRE CONSEIL





## 2.1 Approbation des déboursés et des engagements au 9 décembre 2019

<b>Déboursés</b>	
Numéro des chèques	Total des déboursés
50582 à 50834	2 735 079,42 \$

<b>Engagements</b>	
Numéro des bons de commande	Total des engagements
58360 à 58560	230 913,11 \$





## 2.2 Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord – Quote-part – Année 2020

<b>Quote-part de la Ville</b>	
Quote-part de fonctionnement :	243 843 \$
Quote-part d'investissement :	184 811 \$
Total quote-part :	428 654 \$





VOTRE CONSEIL





## 3.1 Dépôt des certificats du greffier suite à la tenue de procédures de registres – Règlements 755-1, 768, 770 et 771

Règlement 755-1 modifiant le règlement 755 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 35 000 \$

- Règlement ayant comme objet d'amender le règlement 755 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt d'un montant de 35 000 \$, pour un montant total de 120 000 \$, suivant l'ouverture des soumissions et la nouvelle estimation de l'ingénieur au dossier

### Registre pour le règlement 755-1

Dates de tenue de registre :	25 et 26 novembre 2019
Nombre de personnes habiles à voter :	10 411
Nombre de signatures requises pour la tenue d'un scrutin référendaire :	1 052
Nombre de signatures au registre :	0

Suivant la tenue du registre, le règlement 755-1 est donc réputé **approuvé** par les personnes habiles à voter.





## 3.1 Dépôt des certificats du greffier suite à la tenue de procédures de registres – Règlements 755-1, 768, 770 et 771

Règlement 768 décrétant l'acquisition de deux surpresseurs à vis munis de variateur(s) de fréquence pour la station d'épuration (soufflantes) et autorisant un emprunt nécessaire à cette fin

- Règlement ayant comme objet d'autoriser la Ville à emprunter un montant de 390 000 \$, sur une période de 10 ans, pour l'acquisition de deux surpresseurs à vis munis de variateur(s) de fréquence pour la station d'épuration (soufflantes)

### Registre pour le règlement 768

Dates de tenue de registre :	25 et 26 novembre 2019
Nombre de personnes habiles à voter :	10 411
Nombre de signatures requises pour la tenue d'un scrutin référendaire :	1 052
Nombre de signatures au registre :	0

Suivant la tenue du registre, le règlement 768 est donc réputé **approuvé** par les personnes habiles à voter.





## 3.1 Dépôt des certificats du greffier suite à la tenue de procédures de registres – Règlements 755-1, 768, 770 et 771

Règlement 770 établissant une réserve financière relative à l'aqueduc municipal

- Règlement ayant comme objet d'établir une réserve financière relative à l'aqueduc municipal pour fins de prévoyance d'un montant d'un million de dollars (1 000 000 \$)

### Registre pour le règlement 770

Date de tenue de registre :	25 novembre 2019
Nombre de personnes habiles à voter :	3 178
Nombre de signatures requises pour la tenue d'un scrutin référendaire :	329
Nombre de signatures au registre :	0
Suivant la tenue du registre, le règlement 770 est donc réputé <b>approuvé</b> par les personnes habiles à voter.	





## 3.1 Dépôt des certificats du greffier suite à la tenue de procédures de registres – Règlements 755-1, 768, 770 et 771

Règlement 771 décrétant des dépenses en honoraires professionnels pour la réalisation d'études environnementales et géotechnique des terrains, de programmation architecturale liée aux infrastructures municipales et d'un chargé de projet relativement au Pôle du savoir et un emprunt nécessaire à cette fin

- Règlement ayant comme objet d'autoriser la Ville à emprunter un montant de 433 000 \$, sur une période de 20 ans, pour des dépenses en honoraires professionnels pour la réalisation d'études environnementales et géotechnique des terrains, de programmation architecturale liée aux infrastructures municipales et d'un chargé de projet relativement au Pôle du savoir

### Registre pour le règlement 771

Dates de tenue de registre :	25 et 26 novembre 2019
Nombre de personnes habiles à voter :	10 411
Nombre de signatures requises pour la tenue d'un scrutin référendaire :	1 052
Nombre de signatures au registre :	0
Suivant la tenue du registre, le règlement 771 est donc réputé <b>approuvé</b> par les personnes habiles à voter.	





**3.2** Adoption – Règlement 769 autorisant la conclusion d'une entente relative à l'extension de la compétence territoriale de la cour municipale de la Ville de Saint-Jérôme

**3.3** Autorisation de signature – Entente avec la Ville de Saint-Jérôme relativement à l'extension de la compétence territoriale de la cour municipale de la Ville de Saint-Jérôme

- Conclusion d'une entente entre Prévost et Saint-Jérôme afin que la Cour municipale de Saint-Jérôme puisse traiter les dossiers pénaux de Prévost (infractions aux règlements municipaux)
- Cette entente doit faire partie d'un règlement, adopté par Prévost et Saint-Jérôme, et ensuite l'entente doit être approuvée par le ministère de la Justice

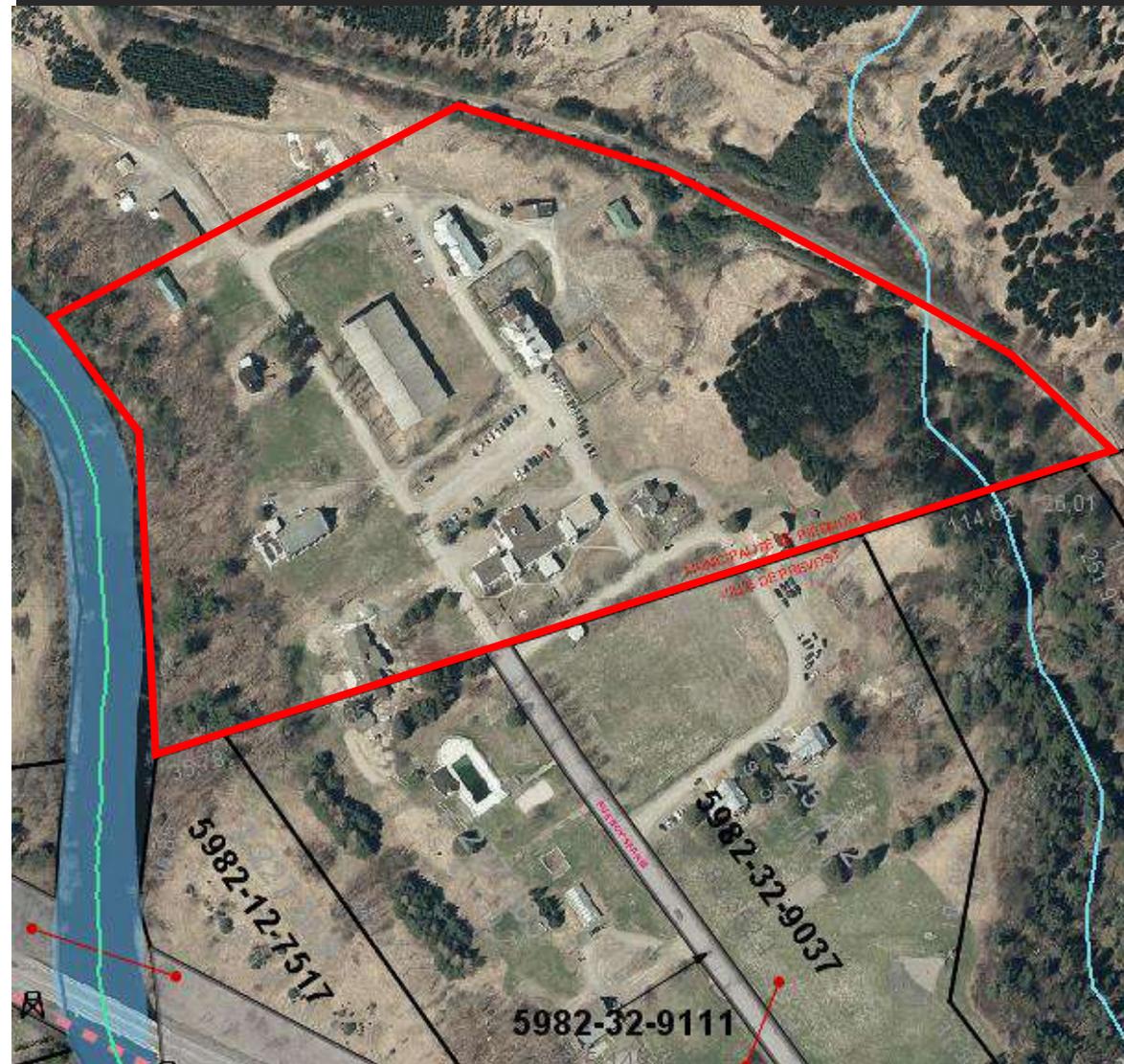




## GESTION RÉGLEMENTAIRE

### 3.4 Adoption – Règlement 773 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité de Piedmont

Emplacement approximatif du territoire à être annexé à Prévost





## GESTION RÉGLEMENTAIRE

**3.5 Adoption – Règlement SQ-900-2010-20 amendant le règlement SQ-900-2010 « Stationnement et circulation », tel qu'amendé (Arrêts obligatoires)**

### Ajout d'arrêts

Nom de la rue	Emplacement
Clos-des-Artisans, rue du	Intersection rue du Clos-du-Meunier
Clos-du-Meunier, rue du	Intersection rue du Clos-des-Artisans
Monte-Pente, rue	Intersection rue Bert
Fred, rue	Intersection rue Monte-Pente
George, rue	Intersection rue Monte-Pente
Gérard, rue	Intersection rue Monte-Pente
Lac-Écho, chemin	Intersection rue Mathieu
Verger, rue du	Intersection montée Sainte-Thérèse

### Retrait d'arrêt

Nom de la rue	Emplacement
Sainte-Thérèse, montée	Intersection rue de la Falaise





## GESTION RÉGLEMENTAIRE

**3.6** Adoption du second projet de règlement – Règlement 601-65 amendant le règlement de zonage numéro 601, tel qu'amendé (Révision de certaines dispositions encadrant la contribution aux fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels)

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Toute demande d'approbation référendaire pour être valide devra être faite conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Un avis public à cet effet sera disponible sur le site web de la ville au [www.ville.prevost.qc.ca](http://www.ville.prevost.qc.ca) durant la semaine avec tous les détails, notamment la date limite pour la réception des demandes.





## GESTION RÉGLEMENTAIRE

**3.7** Adoption du second projet de règlement – Règlement 602-5 amendant le règlement de lotissement numéro 602, tel qu'amendé (Révision de certaines dispositions encadrant la contribution aux fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels)

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Toute demande d'approbation référendaire pour être valide devra être faite conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Un avis public à cet effet sera disponible sur le site web de la ville au [www.ville.prevost.qc.ca](http://www.ville.prevost.qc.ca) durant la semaine avec tous les détails, notamment la date limite pour la réception des demandes.





# GESTION RÉGLEMENTAIRE

**3.8 et 3.9** Avis de motion et adoption du premier projet de règlement – Règlement 601-66 amendant le règlement de zonage numéro 601, tel qu'amendé (Création de la zone P-251-1 à même une partie de la zone C-251, y permettre l'usage relié aux services d'utilité publique P-204 « Centre de tri de matières recyclables (éco-centre satellite) » et édicter des dispositions particulières encadrant cet usage)

ZONE VISÉE :



C-251

ZONES CONTIGÜES :

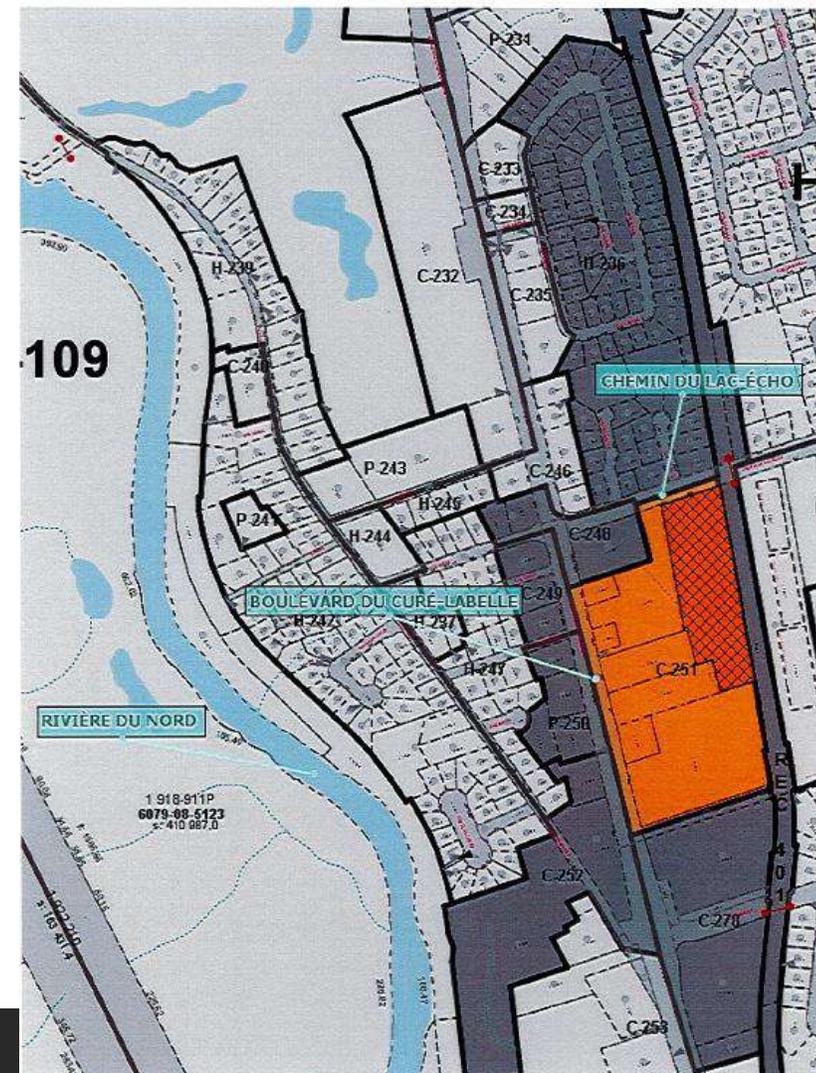


H-236, C-248, C-249, P-250, C-252, C-278, REC-401

ZONE CRÉÉE :



P-251-1





**3.10** Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement 776 décrétant des dépenses pour des travaux de réhabilitation des rues Principale, du Nord, Ross, Guénette, Filiatrault et Levasseur et autorisant un emprunt nécessaire à cette fin

- Emprunt d'un montant de 4 146 000 \$ sur une période de vingt (20) ans





## GESTION RÉGLEMENTAIRE

**3.10** Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement 777 décrétant des dépenses pour l'aménagement de nouveaux réservoirs d'eau potable pour desservir les secteurs P.S.L. et Domaine Laurentien et autorisant un emprunt nécessaire à cette fin

- Emprunt d'un montant de 4 862 000 \$ sur une période de vingt (20) ans





VOTRE CONSEIL





### 5.5 Réparation et entretien des luminaires – Contrat TP-SP-2016-53 – Renouvellement 2020

- Renouvellement du contrat pour l'année 2020 au montant de 33 691 \$, plus taxes





# GESTION DES CONTRATS

## 5.6 Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire – Boulevard du Curé-Labelle – Contrat TP-SP-2018-39 – Décompte progressif numéro 4

PROJET : Boulevard du Curé-Labelle  
Prolongement réseaux d'eau potable et égout sanitaire  
CLIENT : Ville de Prévost



### RECOMMANDATION DE PAIEMENT<sup>1</sup>

ENTREPRENEUR : Uniroc construction inc.  
TPS : 830697736RT0001 TVQ : 1219784305 TQ 0001  
DOSSIER : 27.00.91  
DÉCOMPTE : N°. 4 révisée  
PÉRIODE : Jusqu'au 30 septembre 2019

#### DÉTAILS

Montant de la soumission :	676 924,60 \$
Montant des travaux exécutés :	597 159,94 \$
Retenue 5 % (items 4 et 6 du décompte)	- 2 267,02 \$
Libération de la retenue de 5 % (items 1, 2, 3 et 5 du décompte)	- - \$
Libération de la retenue temporaire (étanchéisation des 3 chambres)	- - \$
<i>Sous-total :</i>	<i>= 594 892,91 \$</i>
Paiement(s) déjà recommandé(s) :	- 567 301,94 \$
<i>Sous-total :</i>	<i>= 27 590,97 \$</i>
TPS 5 % :	+ 1 379,55 \$
TVQ 9,975 % :	+ 2 752,20 \$
<b>MONTANT TOTAL À PAYER :</b>	<b>= 31 722,72 \$</b>

Par : \_\_\_\_\_

Alexandre Latour, ing.

Date : Le 10 octobre 2019  
(amendé le 28 octobre 2019)





# GESTION DES CONTRATS



Laval, le 2 décembre 2019

## 5.7 Patinoire Val-des-Monts – Système d'éclairage – Contrat TP-SI-2019-35 – Décompte progressif numéro 2 et réception provisoire

VILLE DE PRÉVOST

### DÉCOMPTE PROGRESSIF #2 (réception provisoire)

Actualisation du système d'éclairage  
Patinoire Val-des-Monts

Entrepreneur: Laurin Laurin (1991) inc.  
Travaux exécutés en date du 26 novembre 2019  
Pourcentage des travaux exécutés : 100%

Appel d'offres no TP-SI-2019-35

DESCRIPTION DES TRAVAUX	PRÉSENT DÉCOMPTE	DÉCOMPTE PRÉCÉDENT	PRÉSENTE DEMANDE
<b>Travaux prévus à la soumission</b>			
1. Travaux génie civil	22 266,00 \$	22 266,00 \$	0,00 \$
2. Travaux d'électricité	6 054,00 \$	0,00 \$	6 054,00 \$
3. Fourniture et installation complète des fûts et projecteurs	22 227,00 \$	0,00 \$	22 227,00 \$
4. Mise en marche du système	2 246,00 \$	0,00 \$	2 246,00 \$
5. Remise en état des lieux	6 144,00 \$	0,00 \$	6 144,00 \$
6. Enlèvement des installations existantes et du pavage	10 132,00 \$	10 132,00 \$	0,00 \$
7. Réserve pour travaux supplémentaires	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
<b>Sous-total - Travaux prévus à la soumission:</b>	<b>69 069,00 \$</b>	<b>32 398,00 \$</b>	<b>36 671,00 \$</b>
Retenue contractuelle (5%):	(3 453,45 \$)	(3 239,80 \$)	(213,65 \$)
<b>Sous-total:</b>	<b>65 615,55 \$</b>	<b>29 158,20 \$</b>	<b>36 457,35 \$</b>
T.P.S (5%) #130963093RT0001	3 280,78 \$	1 457,91 \$	1 822,87 \$
T.V.Q. (9.975%) #1011101808TQ0001	6 545,15 \$	2 908,53 \$	3 636,62 \$
<b>TOTAL:</b>	<b>75 441,48 \$</b>	<b>33 524,64 \$</b>	<b>41 916,84 \$</b>

Maître d'œuvre: Ville de Prévost

Montant de la soumission (avant taxes):	72 069,00 \$
Crédits supplémentaires (avant taxes):	0,00 \$
<b>TOTAL (avant taxes):</b>	<b>72 069,00 \$</b>

Réception provisoire des travaux : 2 décembre 2019

MLC ASSOCIÉS inc. 

Préparé par : Chantaune Daniel, technicien senior

Approuvé par :

  
Sylvain Carrière, ing.





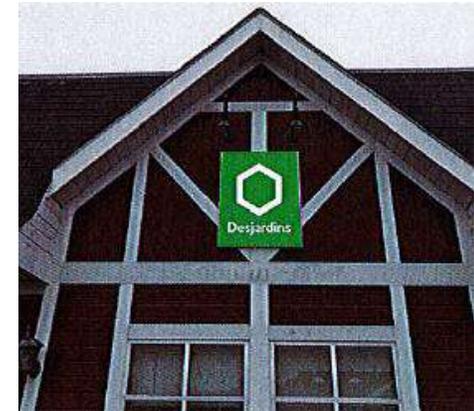
VOTRE CONSEIL





**10.2** Plan d'implantation et d'intégration architecturale – PIIA  
2019-0024 – 2638, boulevard du Curé-Labelle – Corridor  
paysager de la route 117

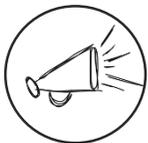
Objet : Affichage commercial





VOTRE CONSEIL





## PÉRIODE DE QUESTIONS

- Durée : 30 minutes maximum;
- Vous devez vous identifier (nom et adresse);
- Vous devez vous adresser uniquement au maire;
- Vous devez vous adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux ou de propos diffamatoires;
- Vous ne devez poser qu'une seule question et une seule sous-question sur le même sujet;
- Chaque intervenant bénéficie d'une période de cinq (5) minutes pour intervenir, après quoi le président de la séance peut mettre fin à cette intervention. L'intervenant pourra alors bénéficier d'un second tour lorsque toutes les personnes qui désirent intervenir l'auront fait;
- Seules les questions de nature publique sont permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la Ville.

Articles 30 et 31 du règlement 751

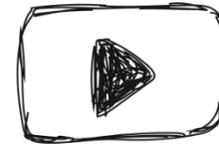




## PROCHAINE SÉANCE

**16 décembre 2019**  
**19 h 30**

## SUIVEZ-NOUS :



[WWW.VILLE.PREVOST.QC.CA](http://WWW.VILLE.PREVOST.QC.CA)

